



**PRISE DE PAROLE DE YANN COUROUSSE – SECRETAIRE-ADJOINT DE L'UNION DEPARTEMENTALE FO44
LORS DU RASSEMBLEMENT DU 21 JUILLET 2021 A 18H00 DEVANT LA PREFECTURE DE NANTES
CONTRE LE PASS LICENCIEMENT**

Les annonces effectuées par Emmanuel Macron ce 12 juillet, deux semaines après sa déroute électorale, sont inacceptables. **Nous exigeons l'abandon de la « réforme » de l'assurance chômage, ainsi que du projet de recul de l'âge légal de la retraite à 64 ans et de remise en cause des régimes spéciaux.**

Pour rappel, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance-chômage dès le 1^{er} octobre entraînera une baisse moyenne de 17 % des allocations pour plus d'un million de salariés privés d'emploi.

Alors que les milliardaires français ont vu leur fortune croître de 170 milliards d'euros en un an, profitant des fonds publics largement distribués « *quoi qu'il en coûte* », nous l'affirmons : ce n'est pas aux salariés, ni aux travailleurs privés d'emploi de payer la note.

Emmanuel Macron a désigné des boucs émissaires, au premier rang desquels les soignants. Ceux-là mêmes que, hier, le gouvernement obligeait à revenir travailler malades ; qui étaient applaudis, sans masque ni équipement, avec des sacs poubelles pour surblouses, tout simplement parce que les stocks stratégiques avaient été détruits et les productions délocalisées.

La réalité, c'est que l'hôpital doit disposer des lits, des postes lui permettant de soigner. Au lieu de cela, le gouvernement a encore supprimé 1 800 lits d'hospitalisation en 2020. A Paris, où l'épidémie est déclarée la plus intense, les hôpitaux Beaujon, Bichat, Val de Grâce sont menacés d'être fermés. Et il menace désormais de licencier des soignants ! C'est insupportable.

Ce 21 juillet, le gouvernement présente au Parlement son projet de loi *relatif à la gestion de la crise sanitaire*. Celui-ci prévoit de suspendre sans salaire pendant 2 mois puis de licencier les salariés, du privé comme du public, qui ne justifieraient pas de leur vaccination contre la COVID 19.

C'est un véritable « pass-licenciement » remettant en cause les garanties du Code du Travail et des statuts. De nombreux secteurs sont énumérés : la santé, les EHPAD, le médico-social, l'aide à domicile, les salariés du particulier employeur, les pompiers, les bars et restaurants, les centres commerciaux, les activités de loisirs, les transports sanitaires, les foires et salons... Rien n'empêchera que cette liste soit étendue demain à tous les secteurs d'activité.

Dans le même temps, le projet de loi prévoit que le passeport sanitaire sera obligatoire pour accéder à nombre de lieux : spectacles, loisirs, commerces, bars-restaurants, transports...

Nous refusons le piège de la division entre « vaccinés » et « non vaccinés », ainsi que la chasse aux sorcières qu'instaurent Emmanuel Macron et son gouvernement.

Nous refusons ce projet de loi qui facilite les licenciements et s'en prend une fois de plus aux libertés individuelles et collectives. La COVID-19 a bon dos : **ce projet de loi doit être retiré !**

Le rôle du syndicat n'est pas de négocier le poids des chaînes : notre confédération a donc eu raison de refuser la convocation du gouvernement le 16 juillet dernier.

Pour la défense de nos retraites, de l'assurance chômage, de la Sécurité sociale, de nos salaires, de nos emplois, de l'hôpital et des services publics, de nos libertés, notre mandat est clair : aujourd'hui nous prenons date et nous sommes prêts au combat.

Reprenant à notre compte l'appel des confédérations du 1^{er} juillet, **nous appelons dès maintenant à préparer largement les conditions de la mobilisation interprofessionnelle dans l'action commune, par la grève, pour obtenir satisfaction.**